



LANORAIE

AVIS PUBLIC

**Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie
ADOPTION DU BUDGET
ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Lanoraie procédera à l'adoption du budget pour l'année financière 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, en séance extraordinaire le 27 janvier 2026 à 19 h, au 57, rue Laroche, Lanoraie.

Lors de cette séance, il sera traité exclusivement du budget pour l'année financière 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

DONNÉ à Lanoraie ce 16 janvier 2026.

Brigitte Beuparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Brigitte Beuparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 10 h et 12 h, le 16 janvier 2026, à chacun des endroits suivants : hôtel de ville, église, et sur le site Web.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 janvier 2026.

Brigitte Beuparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe